



**Rapport N°15**

**Plan de financement**

**Webisation du progiciel financier de la  
commune**

**Finances / Comptabilité**

**2021/11/22**



Dans sa volonté de modernisation et de numérisation des services, la Ville de Biguglia souhaite « webiser » son logiciel de gestion financière et comptable, MILLESSIME, afin de décliner son utilisation dans les différents services.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une nouvelle solution progicielle auprès de l'éditeur JVS afin de migrer de la version client serveur à une version dite « fullweb » qui permettra une utilisation dématérialisée du logiciel.

Ce progiciel dématérialisé permettra un déploiement dans tous les services de la Ville car aucune installation sur les postes de travail ne sera nécessaire.

Un simple identifiant et un mot de passe permettra de se connecter sur le site sécurisé de l'éditeur et d'utiliser le progiciel, permettant de ce fait une utilisation complète en télétravail en cas de nouvelle crise sanitaire.

Dans le cadre du plan France Relance Numérique de l'Etat, la ville a déjà présenté une demande de financement à ce titre.

Il convient désormais d'officialiser cette demande par un vote sur le plan de financement.

L'acquisition de ce logiciel représente un coût de 27.859, 90 € hors taxes décomposé comme suit :

En investissement :

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Logiciels Millésime Cloud	15 180,00 €	18 216,00 €
Solution EasyReport	2 732,00 €	3 278,40 €
Mise en oeuvre personnalisée	Par SITEC	Par SITEC
Mise en oeuvre Easy Report	2 912,00 €	3 494,40 €
Reprise des données	Par SITEC	Par SITEC
Formation logiciels	Par SITEC	Par SITEC
Hébergement sur le Cloud SITEC	Par SITEC	Par SITEC
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>20 824,00 €</b>	<b>24 988,80 €</b>

En fonctionnement :

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Passerelle de dématérialisation - Redevance annuelle	319,00 €	382,80 €
Environnement métier - Par an	518,40 €	622,08 €
Maintenance logiciels - Par an	6 198,50 €	7 438,20 €



La demande concerne donc une dépense subventionnable hors taxes de 27.859,90 € pour un taux de financement de 80% soit une demande de 22.287,92 €, le programme France Relance Numérique prévoyant la possibilité de financer les frais de fonctionnement de la première année.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **D'approuver** le plan de financement comme exposé ci-dessus ;
- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.